

**Retranscription des sources  
relatives à l'érection de la statue de David de Pury  
dans les manuels des autorités de la Ville de Neuchâtel**

Archives de la Ville de Neuchâtel (AVN)

**Manuel du Conseil de Ville, vol. 36, page 483 (CH NE AVN B 101.01.01.39)**

Séance du 15 avril 1844

Entendu Monsieur le Président des Travaux publics sur le résultat des démarches préliminaires qu'il a cru devoir faire par l'entremise de Monsieur Jules Chatonney auprès de Messieurs Achille Leclerc, architecte et membre de l'institut, et David, sculpteur distingué à Paris, dans le but d'avoir des directions et des renseignements sur le monument que chaque Bourgeois de Neuchâtel doit désirer voir élever à Monsieur de Pury bienfaiteur de notre ville, le Conseil approuvant avec acclamation cette pensée, et tout en conservant l'idée que la souscription sera enlevée par les particuliers qui voudront y prendre part eux-mêmes, a autorisé Messieurs les Quatre Ministraux à faire les frais préalables pour l'examen de ce projet, comme aussi de faire venir dans ce but à Neuchâtel les hommes de l'art que l'on jugerait convenable de consulter.

Au moment de la lecture des arrêts, spontanément et en suivant l'impulsion de Monsieur le Banneret, les membres du Conseil estimant que les frais du monument de Monsieur de Pury ne doivent pas être prélevés dans la Caisse publique qu'il a enrichie, se sont mis à la tête d'une liste de souscription qui au moment même et séance tenante a produit plus de Cinq mille francs de France.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 17, pages 664-665 (CH NE AVN B 201.01.17)**

Séance du 8 mai 1844

Noté qu'hier MM. Les IV Ministraux ont autorisés Monsieur le Banneret à poursuivre les démarches relatives au monument de Monsieur de Pury et à s'entendre dans ce but avec MM. Achille Leclerc et David sculpteur, le premier étant disposé à se rendre à Neuchâtel.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 17, page 724 (CH NE AVN B 201.01.17)**

Séance du 19 août 1844

Décidé de réunir les souscripteurs pour le monument de feu David de Pury vendredi prochain à 10 heures du matin à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur le Banneret pour entendre d'ultérieurs communications et procéder à la nomination d'un comité. Invitation à Insérer dans la feuille d'avis et le Constitutionnel.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 17, page 733 (CH NE AVN B 201.01.17)**

Séance du 3 septembre 1844

Autorisé Monsieur le Banneret à faire décalquer par le peintre Grisel le tableau de Monsieur D. de Pury qui a été demandé à Paris pour le monument.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 17, page 741** (CH NE AVN B 201.01.17)

Séance du 21 septembre 1844

Messieurs les IV Ministraux ont été informés de l'envoi par M. de Pury d'une somme de Fr. 265 montant d'une souscription recueillie pour le monument de Pury par les soins de M. P. F. Landry – accuser réception et remercier – essentiellement auprès des Bourgeois de Ntel domiciliés à la Chaux-de-Fonds, à La Sagne et aux Planchettes.

**Manuel du Conseil de Ville, vol. 36, pages 515-516** (CH NE AVN B 101.01.01.39)

Séance du 23 septembre 1844

Entendu Monsieur le Banneret en son rapport, et vu séance tenante les divers plans, le Conseil a adopté en principe le premier projet, tel qu'il a été modifié par Monsieur Achille Leclerc et d'après lequel le monument de Pury sera élevé dans une place qui sera disposée à cet effet à l'extrémité et dans l'axe de la nouvelle rue du Seyon, le Conseil se réservant d'ailleurs de statuer ultérieurement sur les questions de détail.

Information a été donnée de l'envoi en faveur du monument de Pury d'une somme de frs 265 provenant d'une souscription ouverte auprès des Bourgeois de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, aux Planchettes et à La Sagne.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 17, page 746** (CH NE AVN B 201.01.17)

Séance du 28 septembre 1844

MM. les IV M.x informés d'un don de f. 50.8 offerts pour le monument de Pury par la communauté de Corcelles et Cormondrèche, ont voté des remerciements à la dite corporation.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 18, page 79** (CH NE AVN B 201.01.18)

Séance du 24 mai 1845

Information a été donnée que S.E. le Gouverneur avait souscrit pour f. 150 de France à la souscription pour le monument de Pury.

**Manuel du Conseil de Ville, vol. 36, page 573** (CH NE AVN B 101.01.01.39)

Séance du 9 juin 1845

Communication ayant été donné du Rescrit ministériel en date du 27 Mai dernier, annonçant que Sa Majesté a daigné attribuer une somme de cent louis à la souscription pour le monument Pury Messieurs les Quatre Ministraux ont été chargés de témoigner la reconnaissance du Conseil de la manière et par la voie qu'ils trouveront la plus convenable.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 18, page 93** (CH NE AVN B 201.01.18)

Séance du 18 juin 1845

Rédaction de l'adresse de remerciement au Roi a été lue et approuvée, ainsi que celle au Conseil d'Etat pour les cent louis au monument Pury.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 19, pages 24-25 (CH NE AVN B 201.01.19)**

Séance du 2 octobre 1847

Monsieur le Banneret de Meuron a fait diverses communications au sujet du travail préparatoire pour le monument de Pury et il en résulte que M. David d'Angers ne tardera pas à faire couler la statue et que M. Achille Le Clerc qui a passé à Neuchâtel demande que l'on dispose le terrain à recevoir le monument.

**Manuel du Conseil de Ville, vol. 37, page 42 (CH NE AVN B 101.01.01.40)**

Séance du 4 octobre 1847

Monsieur le Banneret a communiqué au Conseil l'esquisse de la statue de David de Pury & du piédestal, qui lui a été remis par Mr Achille Leclerc, sur quoi, et ensuite des explications qui lui ont été données, le Conseil a autorisé Messieurs les Quatre Ministraux à donner les ordres nécessaires pour commencer le massif qui doit recevoir la statue & construire l'enrochement de la ligne qui déterminera la nouvelle place & il les a chargés de nommer une commission pour proposer les inscriptions à mettre au dit monument & de faire parvenir à Messieurs Tschärner & Leclerc les remerciements de notre administration.

**Manuel des Quatre Ministraux, volume 19, page 27 (CH NE AVN B 201.01.19)**

Séance du 5 octobre 1847

La commission qui sera appelée à s'occuper des inscriptions à mettre au monument de Pury a été composée de MM. De Meuron Banneret, Monvert bibliothécaire, Matile Professeur, Maximilien de Meuron.

**Procès-verbaux de l'administration provisoire – Procès-verbaux du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 1, page 162 (CH NE AVN B 211.01.02.01)**

Séance du 13 décembre 1848

Monsieur le Directeur des Travaux publics est chargé d'élaborer un projet pour le remblayage à opérer à proximité du monument Pury.

**Procès-verbaux de l'administration provisoire – Procès-verbaux du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 1, pages 262-263 (CH NE AVN B 211.01.02.01)**

Séance du 23 mars 1849

Lecture est faite d'une lettre de Monsieur Meuron Terrisse Président au comité du monument Pury, informant le Conseil des diverses modifications apportées aux inscriptions qui seront sur ce monument & demandant la remise d'une somme de deux mille francs destinée à payer les ouvriers qui s'occupent du coulage de la statue. Le conseil croyant remarquer dans certaines parties de cette lettre la manifestation de prétentions dont le résultat serait d'évincer les Conseils de la Bourgeoisie de toute participation dans la direction et l'érection du monument décide que cette lettre demeurera déposée sur le bureau, pour être délibérée prochainement sur la réponse à faire.

**Procès-verbaux de l'administration provisoire – Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 1, page 267 (CH NE AVN B 211.01.02.01)**

Séance du 27 mars 1849

Reprenant la question agitée le 23 courant à l'occasion de la lettre de Monsieur le Colonel de Meuron relative au monument Pury, le Conseil tout en reconnaissant que les ff.2000 demandés doivent être payés, a trouvé 1° Qu'en vue d'éviter les inconvénients résultant de sa position actuelle dans cette affaire en tant que les délibérations qui ont lieu dans le sein du Comité au Monument Purry et les décisions qui en sont la suite ; demeurent inconnues aux autorités de la Bourgeoisie, il sera annoncé à Monsieur Meuron Terrisse Président de ce Comité que le Conseil estime avoir le droit d'être représenté dans le dit Comité. 2° Qu'il y a lieu à modifier si ce n'est à radier l'inscription intermédiaire proposée par le Comité pour être placée sur le piédestal de la Statue.

Monsieur Meuron Terrisse cité pour recevoir communication de cet arrêté & pour être entendu sur ces diverses questions ne s'est pas trouvé chez lui.

**Procès-verbaux de l'administration provisoire – Procès-verbaux du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 1, page 301 (CH NE AVN B 211.01.02.01)**

Séance du 25 avril 1849

Il résulte de la lettre de Monsieur le Colonel de Meuron Terrisse communiquée le 23<sup>e</sup> Courant que selon les rapports qui doivent exister entre le Conseil Administratif & le Comité pour le monument de Pury sont exactement les mêmes que ceux que ce dernier soutenait avec M.M. les IV Ministraux & l'ancien Conseil Général, dans ce sens que tous les travaux & tous les des détails qui concernent l'exécution du monument & qui n'intéressent pas l'ordre public sont du ressort exclusif du Comité & que tous les travaux ainsi que tous les détails relatifs à l'exécution de la Statue, son emplacement avec tout ce qui en dépend, l'inscription & en un mot tout ce qui intéresse en façon quelconque l'ordre ou l'intérêt publics doit être soumis à la critique, à l'approbation du Conseil Administratif qui a seul qualité pour décider des questions qui s'y rattachent, que comme Président du Comité est et sera toujours disposé à communiquer au Conseil, tout ce qu'il pourrait désirer connaître des détails de l'entreprise.

Surquoi délibéré, & considérant que le Conseil primitif a été nommé par les souscripteurs et non point par le Conseil Général, qu'il sera annoncé à Mons. De Meuron Terrisse que le Conseil n'insistera pas sur la demande fait par lui, d'être représenté dans le Comité du monument de Purry.

Un second point de la lettre de Mr. De Meuron est la communication de l'inscription qui devra se placer sur le socle du monument, le Conseil après en avoir délibéré approuve cette inscription qui contient :

David de Purry  
né à Neuchâtel en 1709  
mort à Lisbonne en 1786  
Il légua à sa ville natale  
Sa fortune acquise dans le commerce  
Pour que ses revenus en fussent appliqués  
à des secours de Charités  
à l'instruction publique  
à l'embellissement de la ville  
Ses concitoyens ont élevé ce monument  
à sa mémoire  
MDCCCXLIV

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, page 61 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 23 mai 1855

Mr. Meuron Terrisse, président du Comité du monument Purry, accuse réception de la lettre contenant la décision du Conseil de Bourgeoisie ; il annonce qu'il a convoqué le Comité pour le 26 et en attendant il proteste tant en son nom qu'en celui de tous les souscripteurs, contre la susdite décision.

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, page 73 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 8 juin 1855

On charge M. le Directeur des Travaux Publics de s'entendre avec M. Perrier, architecte, sur les points suivants :

1° de faire regréer, cimenter & polir le marbre & le granit de la statue Purry, pour le prix de f. 50.

2° de faire percer & visser les 4 scellements en bronze liant la statue du socle en marbre.

3° pour la pose de la barrière.

4° pour faire couvrir la baraque & poser des fenêtres.

5° sur l'indemnité qu'il y aurait à accorder à l'entrepreneur, dans le cas où la baraque resterait plus d'un mois en place.

6° pour ratifier ce qui a été fait par M. Perrier qui a alloué à l'entrepreneur du déballage des pièces de la statue, les caisses qui les renfermaient.

7° de voir & faire rapport sur la question de savoir où sera placée, l'inscription de la date de l'inauguration.

M.M. Perrochet & Bachelier sont chargés de s'adjoindre les personnes qu'ils jugeront le plus convenable pour élaborer un projet d'organisation pour le jour de l'inauguration du monument ; ce jour est fixé au 6 juillet pour des promotions.

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, pages 77-78 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 15 juin 1855

Le conseil ayant appris indirectement que la grille du Monument Purry était arrivée chez M.M. Jaquet & Bovet, commissaires, à l'adresse de M. Chatelain, architecte, on fera demander à ce dernier de la remettre & qu'à défaut on la lui laissera pour compte & qu'on en fera faire une autre.

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, page 85 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 23 juin 1855

L'inauguration du Monument Purry est fixée au 6 Juillet prochain, jour des promotions.

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, pages 85-86 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 25 juin 1855

M.M. Louis Roy & Cie de Besançon, ayant envoyé à M. le Directeur des finances, la facture de la grille d'entourage du Monument Purry, le conseil a fait appeler M. Perrier, architecte & l'a chargé de la recevoir, de la faire transporter dans la baraque & de prendre toutes les mesures nécessaires pour sa pose.

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, page 88 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 27 juin 1855

M. Perrier sera invité à se rencontrer ce soir à 7 heures à l'hôtel de Ville pour s'occuper de l'arrangement de la Place Purry pour le jour de l'inauguration du monument.

**Plumitif du Conseil administratif de la Bourgeoisie, volume 7, page 89 (CH NE AVN B 211.01.01.08)**

Séance du 29 juin 1855

Le programme de la cérémonie de l'inauguration du monument Purry a été arrêté, il sera transcrit dans le livre des cérémonies. M. Périer est nommé maître en chef de la cérémonie. Le secrétaire du Conseil est chargé de prendre la parole ce jour-là. M. Bachelin, Directeur des Travaux Publics est chargé des détails de la fête des promotions qui aura lieu sur la promenade du faubourg, après l'inauguration du monument Purry.

Séance du 3 juillet 1855

Par une lettre en date du 30 Juin, M. Grandpierre, Directeur militaire annonce que le Conseil d'Etat, accorde le personnel & le matériel d'artillerie pour exécuter les salves le jour de l'inauguration de la statue Purry ; & il demande en même temps que le programme de la fête lui soit communiqué.

Mons. Maret, Président de la Société de chant, annonce que la société accepte avec le plus grand plaisir, de contribuer autant qu'elle le pourra à la cérémonie des promotions & à la fête de l'inauguration du monument Purry.

Par une lettre en date du 29 Juin écoulé, M. Perrier, architecte demande que l'on réunisse au plutôt le comité d'inauguration & il annonce aussi qu'il se chargera des décors de la statue Purry & des édifices publics.